

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
GROUPEMENT VILLE DE GRAVELINES/RÉGIE GRAVELINOISE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS
LOT 1 : PISCINE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GRAVELINES, SPORTICA ET MAISON DE QUARTIER DE PETIT FORT PHILIPPE
ACTE MODIFICATIF 2

1.1 Marchés Publics

Redevances forfaitaires d'exploitation P2 :

Les sites musculation, spa et bain froid basket professionnel sont ajoutés à la liste des sites à entretenir.

- **Plus-values P2** pour les sites musculation, spa et bain froid basket pro : + **29 050 € HT.**
- **Moins-values P2** pour les sites Sportica chaufferie, Sportica basket, Sportica ECS cuisine, Sportica judo, Sportica local pompe pt bassin et ECS, Sportica local traitement d'eau, Sportica local traitement d'air, Sportica musculation, Sportica multisport, terrasse : - **166 089,50 € HT.**

Le montant des redevances forfaitaires P2 sur la durée totale du marché passe de **487 232 € HT** à **350 192,50 € HT**. La moins-value totale P2 est de **-137 039,50 € HT**.

Redevances forfaitaires d'exploitation P3 :

Prestations de garantie totale et transparente de l'ensemble des équipements et sans répartition P3.1 :

Le site Sportica chaufferie provisoire est ajouté à la liste des sites à entretenir.

- **Plus-values P3.1** pour les sites piscine municipale, Sportica chaufferie provisoire, Maison de quartier Petit-Fort-Philippe : + **140 606,40 € HT.**
- **Moins-values P3.1** pour les sites Sportica chaufferie, Sportica balnéo, Sportica basket, Sportica ECS cuisine, Sportica judo, Sportica local pompe pt bassin et ECS, Sportica local traitement d'eau, Sportica local traitement d'air, Sportica musculation, Sportica multisport, terrasse, Sportica Boxe : - **34 671 € HT.**

Le montant des redevances forfaitaires P3.1 sur la durée totale du marché passe de **47 449 € HT** à **153 384,40 € HT**. La plus-value totale P3.1 est de **+105 935,40 € HT**.

Prestations de renouvellement programmé des équipements avec clause de répartition P3.2 :

- **Moins-values P3.2** pour les sites piscine municipale, Sportica chaufferie Sportica cinéma, Sportica basket, Sportica judo, Sportica local pompe pt bassin

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2025/ 028

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
GROUPEMENT VILLE DE GRAVELINES/RÉGIE GRAVELINOISE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS
LOT 1 : PISCINE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GRAVELINES, SPORTICA ET MAISON DE QUARTIER DE PETIT FORT PHILIPPE
ACTE MODIFICATIF 2

1.1 Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2025** de la Commune voté le **18 Décembre 2024**,

Vu l'inscription à l'Article **60613** du Budget Principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **18 novembre 2020** autorisant le Maire à conclure avec la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs un groupement de commande en vue de la passation et l'exécution d'un marché public,

Vu les décisions municipales n°**2021/071** et n°**2023/119** en date du **7 juin 2021** et **3 octobre 2023** relative au marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux lot **1 – Piscine municipale de la ville de Gravelines, Sportica et Maison de quartier de Petit-Fort-Philippe** avec la société **IDEX ENERGIES**,

Considérant que les missions P2 du marché ont pour objectif les prestations de conduite, d'exploitation, de maintenance et d'entretien courant de l'ensemble des équipements techniques concernés,

Considérant que les missions P3.1 et P3.2 du marché ont pour objectif les prestations de gros entretien, de garantie totale des installations techniques et le renouvellement des équipements confiés dans le cadre d'un plan pluriannuel,

Considérant les évènements liés au sinistre du complexe Sportica et la nécessité d'actualiser et d'optimiser les installations et les équipements des prestations précitées dans les redevances forfaitaires d'exploitation et la projection du compte de renouvellement des équipements confiés pour les années sortantes et à venir,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°**2** au lot **1** – piscine municipale de la ville de Gravelines, Sportica et Maison de quartier de Petit-Fort-Philippe - afin de prendre en considération les modifications suivantes :

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2025/ 028

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE
CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES
BÂTIMENTS COMMUNAUX**
**GROUPEMENT VILLE DE GRAVELINES/RÉGIE GRAVELINOISE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE
LOISIRS**
**LOT 1 : PISCINE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GRAVELINES, SPORTICA ET MAISON DE QUARTIER DE
PETIT FORT PHILIPPE**
ACTE MODIFICATIF 2

1.1 Marchés Publics

et ECS, Sportica local traitement d'eau : – **105 935,40 € HT**

Le montant des redevances forfaitaires P3.2 sur la durée totale du marché passe de **233 643,60 € HT** à **127 708,20 € HT**. La moins-value totale P3.2 est de **-105 935,40 € HT**.

Le montant total des redevances forfaitaires P3 sur la durée totale du marché est maintenu au montant de **281 092,60 € HT**.

Article 2 :

Le nouveau montant total du marché passe de **768 324,60 € HT** à **631 285,10 € HT** soit une moins-value de **-137 039,50 € HT** soit **-17,83 %**.

Les nouvelles redevances forfaitaires annuelles prennent effet au **1^{er} janvier 2024**. Le nouveau montant total de **631 285,10 € HT** tient compte des dépenses réalisées avec les redevances initiales du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023 et celles actualisées et à venir pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2026.

Les redevances forfaitaires annuelles et sur la durée totale d'exploitation sont actualisées au sein des nouvelles annexes 2, 5A et 5B de l'acte d'engagement qui remplacent les précédentes.

Article 3:

La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2025/ 028

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE
CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES
BÂTIMENTS COMMUNAUX**
**GROUPEMENT VILLE DE GRAVELINES/RÉGIE GRAVELINOISE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE
LOISIRS**
**LOT 1 : PISCINE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GRAVELINES, SPORTICA ET MAISON DE QUARTIER DE
PETIT FORT PHILIPPE**
ACTE MODIFICATIF 2

1.1 Marchés Publics

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 29 JAN. 2025
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 30 JAN. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 30 JAN. 2025